

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2018/48

L'An deux mille dix-huit et le mardi 10 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, CARRERE, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

Présents suppléants : Mme GANTCH

M. SARTHE donne procuration à M. AUSSANT
M. MARTIN donne procuration à M. CASAUBON
M. VISSE donne procuration à M. CARRERE
M. CARREY donne procuration à M. BARBAN
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : Mme CLAVIER

OBJET : TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE D'OBSERVATION DE « L'E-REPUTATION »

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques Béarn Pays Basque (ex CDT) propose aux Offices de Tourisme du Département un outil leur permettant d'analyser les avis clients des prestataires présents sur leurs territoires et :

- dresser un panorama sur la qualité des avis, à l'échelle d'une destination,
- analyser un territoire et/ou une filière d'acteurs touristiques,
- gérer et optimiser l'e-réputation de chaque prestataire touristique.

À des fins d'économies d'échelle, il est proposé que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau conventionne pour le compte des 3 offices de tourisme de son territoire : Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, Office de Tourisme de Laruns, Office de Tourisme des Eaux-Bonnes, le coût annuel se montant à quatre cents euros.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition du module d'observation de l'e-réputation proposé par l'AaDT Béarn Pays Basque.

REÇU
Le 12 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
D'ARUDY



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE
D'OBSERVATION DE L'E-REPUTATION DES AVIS
« GUEST ANALYTICS »**

**Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn – Pays basque /
Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part,

L'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn – Pays basque représenté par Monsieur Denis ULANGA, agissant en qualité de Directeur, dûment habilité aux présentes, ci-après dénommé « l'AaDT »

Et :

D'autre part

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, représenté par Monsieur Jean-Paul CASAUBON agissant en qualité de Président, dûment habilité aux présentes, autorisé par délibération en date du ci-après dénommé « le partenaire »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Objet du contrat :

Le Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn – Pays basque a investi dans un agrégateur d'avis client, élaboré par la société Guest Suite. Cette solution permet d'agréger les avis clients des prestataires touristiques locaux présents sur une trentaine de plateformes.

La solution « Guest Analytics » permet de :

- dresser un panorama sur la qualité des avis, à l'échelle d'une destination
- analyser un territoire en particulier et/ou une filière d'acteurs touristiques

La solution « Guest Alert » permet de :

- gérer et optimiser l'e-réputation par chaque prestataire touristique.

Ce module pour les prestataires est composé de Guest Alert (pour visualiser leur note et répondre aux avis) et de Guest Score (notes et techniques permettant d'améliorer leur positionnement).

L'AaDT a négocié des licences annuelles au tarif de 42 €. L'AaDT passera des commandes groupées par 10.

2. Engagements de l'AdDT Béarn Pays basque

L'AaDT Béarn Pays basque, maître d'ouvrage de l'ensemble du dispositif s'engage :

- pour les trois Offices de Tourisme de la Vallée d'Ossau à :
 - leur fournir un accès à la plateforme d'observation « Guest Analytics »,
 - les former à l'utilisation de « Guest Analytics »,
 - les tenir informés des évolutions du dispositif,
- en partenariat avec les trois Offices de Tourisme de la Vallée d'Ossau, à :
 - animer les réunions de sensibilisation sur le thème de l'e-réputation,
 - conduire une campagne de sensibilisation auprès des prestataires à la gestion de leur e-réputation.
 - mettre à disposition les licences négociées « Guest Alert » pour les prestataires touristiques.
 - accompagner les prestataires touristiques dans la gestion de leur e-reputation et l'optimisation de leur Guest Score.

3. Engagements des trois Offices de tourisme de la Vallée d'Ossau

Ils s'engagent à :

- participer aux réunions techniques et aux formations,
- ne pas céder à des tiers les codes d'accès à « Guest Analytics »,
- diffuser les avis client sur les sites internet (intégration du widget avis "Guest Suite"),
- favoriser un large déploiement du dispositif « Guest Alert » en assurant localement la promotion de la solution "Guest Alert" sur son territoire de compétence en partenariat avec l'AaDT.

4. Facturation

Le partenaire (CCVO) s'engage à régler **400 €** /an à l'AdDT, organisme non assujetti à la TVA sur la durée de la convention.

5. Durée

La présente convention est signée pour l'année 2018 puis renouvelée tacitement annuellement, sauf avis contraire du partenaire signataire.

6. Attribution et juridiction

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution des présentes, le Tribunal de Commerce de Bayonne sera le seul compétent.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour l'AaDT Béarn-Pays basque

Denis ULANGA

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Monsieur Jean-Paul CASAUBON



